

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Profil de pauvreté de la région des Hauts Bassins

Ministère de l'économie, des
finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice



Profil de pauvreté de la région des Hauts Bassins

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Octobre 2023

AVANT PROPOS

Le Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025 constitue le référentiel de développement au Burkina Faso. Par ailleurs, le pays s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échéance est prévue pour 2030. L'objectif commun de ces engagements nationaux et internationaux est l'amélioration des conditions de vie des populations, en l'occurrence une réduction substantielle de la pauvreté.

Ainsi, le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays afin de pouvoir apprécier les progrès réalisés et les défis à relever. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques.

Dans le cadre de ses missions, l'INSD a réalisé des enquêtes et recensements auprès des ménages et des entreprises pour suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de développement au Burkina Faso. De ce fait, l'INSD a réalisé plusieurs enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui fournissent des indicateurs pour le suivi de la pauvreté. Les rapports sur le profil de pauvreté au niveau national sont régulièrement produits. Cependant, au niveau régional, le besoin en statistiques désagrégées sur les conditions de vie des ménages et surtout sur la pauvreté n'est pas toujours satisfait.

Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional, provincial et communal ont donc entrepris des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019. Le présent document constitue un profil de pauvreté au niveau régional.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique, en particulier ceux en région, de l'intérêt pour les statistiques. Toutefois, l'INSD dans la quête permanente d'amélioration de ses productions, reste disponible pour prendre en compte les éventuelles critiques et suggestions.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite
de l'Economie et des finances

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRAKINA	: Brasseries du Burkina
EBCVM	: Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC	: Enquête Multisectorielle Continue
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ODD	: Objectifs de développement durable
PNDES	: Plan national de développement économique et social
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation
SN-CITEC	: Société nouvelle huilerie et savonnerie CITEC
SOFITEX	: Société des fibres textiles du Burkina

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
SOMMAIRE.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
RESUME	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES	3
1.1 Définition de la pauvreté	3
1.1.1 Approche monétaire objective	3
1.1.2 Approche monétaire subjective.....	3
1.1.3 Approche par les besoins de base	3
1.1.4 Approche par les capacités	3
1.1.5 Approche multidimensionnelle.....	4
1.2 Mesure de la pauvreté.....	4
1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être	4
1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté	4
1.3.1 Lignes de pauvreté relatives.....	4
1.3.2 Lignes de pauvreté absolues	4
1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté.....	5
1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)	5
1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)	5
1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré).....	5
1.4.4 Contribution à la pauvreté.....	5
1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire.....	5
1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté	5
1.5 Mesure de la pauvreté subjective.....	6
1.6 Données utilisées	6
1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5 ^e RGPH.....	6
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	9
2.1 Pauvreté et milieu de résidence	9
2.2 Pauvreté et provinces de résidence	10
2.3 Pauvreté et communes de résidence	12
CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE.....	15

3.1	Pauvreté et taille du ménage	15
3.2	Pauvreté et sexe du chef de ménage	15
3.3	Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage.....	16
3.4	Pauvreté et âge du chef de ménage	16
CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION		19
4.1	Pauvreté et statut d’alphabétisation du chef de ménage.....	19
4.2	Pauvreté et niveau d’instruction du chef de ménage.....	19
4.3	Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants	20
CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE		21
5.1	Pauvreté et promiscuité.....	21
5.2	Pauvreté et qualité du logement	21
5.2.1	Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement.....	21
5.2.2	Pauvreté et types d’habitation	22
5.2.3	Pauvreté et statut d’occupation du logement.....	23
CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....		25
6.1	Pauvreté et accès à l’assainissement	25
6.1.1	Pauvreté et type d’aisance.....	25
6.1.2	Pauvreté et principal mode d’évacuation des ordures	25
6.1.3	Pauvreté et principal mode d’évacuation des eaux usées	26
6.2	Pauvreté et accès à l’eau de boisson	26
6.3	Pauvreté et principal mode d’éclairage.....	27
6.4	Pauvreté et type d’emploi principal occupé.....	28
CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE.....		29
7.1	Distribution de la consommation totale par quintile	29
7.2	Distribution de la consommation totale par décile.....	29
7.3	Indicateurs d’inégalités de la consommation	30
CONCLUSION		33
BIBLIOGRAPHIE		35
ANNEXES		xiii

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence, profondeur et sévérité selon le milieu de résidence	9
Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté	9
Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence.....	10
Graphique 4 : Incidence, profondeur et sévérité selon les provinces	10
Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté	10
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces	11

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la région des Hauts Bassins au Burkina Faso	2
Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région des Hauts Bassins	12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs des percentiles	7
Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes.....	13
Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage.....	15
Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage.....	15
Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage ..	16
Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage.....	16
Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage	19
Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	19
Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire.....	20
Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages	21
Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs.....	22
Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation	22
Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement	23
Tableau 14 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'aisance	25
Tableau 15 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des ordures ..	26
Tableau 16 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des eaux usées	26
Tableau 17 : Répartition de la population par niveau de vie selon la source d'accès à l'eau de boisson	27
Tableau 18 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'éclairage	27
Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé.....	28
Tableau 20 : Part du quintile dans la consommation totale	29
Tableau 21 : Part du décile dans la consommation totale	29
Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province	30
Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune	31

RESUME

La mise en œuvre des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté nécessite des informations à des niveaux géographiques désagrégés, par exemple au niveau des régions, provinces et communes. C'est ainsi que cette étude est menée avec pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région des Hauts Bassins en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal. En combinant les données de l'EHCVM 2018 qui disposent d'informations sur la consommation des ménages permettant de construire des indicateurs de bien-être, et des données du 5^e RGPH qui ont l'avantage de l'exhaustivité en termes de couverture de la population, il a été possible de décliner le présent profil de pauvreté. Les résultats principaux se résument comme suit :

Géographie de la pauvreté

Près du tiers (31,7%) de la population de la région des Hauts Bassins vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans cette région, la pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural (44,7%) qu'en milieu urbain (16,4%) et la province du Kéné Dougou est la plus touchée avec plus de la moitié (52,3%) de sa population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Faramana et Morolaba sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région avec environ sept personnes pauvres sur dix dans ces communes.

Démographie de la pauvreté

Dans les ménages de grande taille, on enregistre une proportion élevée des individus à faible niveau de vie alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Ainsi, dans les ménages d'au moins 12 personnes, près d'une personne sur quatre (24,5%) est située dans le premier décile (plus pauvres) pendant que dans les ménages de moins de 5 personnes, la proportion des individus du premier décile est quasiment nulle. Dans les ménages dirigés par une femme, plus de 80% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 60%.

Pauvreté et éducation

Plus d'un individu sur trois (38,1%) vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé sont du dixième décile, alors que seulement 5,2% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie. Plus le niveau d'instruction des enfants qui fréquentent augmente, plus ils sont concentrés dans les derniers déciles. Par exemple, le dixième décile enregistre 11,5% des enfants du primaire, 17,6% du post-primaire et 35,2% du secondaire. A l'inverse, le premier décile enregistre 4,9% des enfants du primaire, 3,5% du post-primaire et 1,2% du secondaire.

Pauvreté et cadre de vie

Les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les ménages à niveau de vie faible. Par exemple, pour les ménages de moins de trois personnes par pièce, seulement 2,2% des individus sont du premier décile contre 20,9% des individus des ménages de plus de cinq personnes par pièce.

En outre, l'analyse montre que dans la région des Hauts Bassins, les matériaux définitifs sont majoritairement utilisés par des individus nantis. Plus du quart (26,1%) des individus des ménages dont le bâtiment est en matériaux définitifs appartiennent au dernier décile contre 1,2% de ceux du premier décile.

Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

L'accès à certains services sociaux reste précaire pour les couches défavorables. La brousse/nature est majoritairement utilisée par les individus à faible niveau de vie comme principal lieu d'aisance. Par exemple, parmi les individus du premier décile de niveau de vie, 21,8% appartiennent aux ménages qui utilisent la brousse/nature comme principal lieu d'aisance alors que parmi ceux du dernier décile ce chiffre n'est que 1,4%.

De même, la proportion des individus vivant dans des ménages où les ordures sont évacuées par la rue et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans les tas d'immondices sont plus élevées dans

les premiers déciles que les autres. Ces proportions sont respectivement de 40,4% et 27,8% dans le premier décile contre 14% et 15,6% dans le dernier décile.

Inégalités de niveau de vie

Il ressort que la structure des dépenses de consommation par quintile de niveau de vie dans la région des Hauts-Bassins est inégalitaire. Pendant que la consommation totale des individus du premier quintile représente 2,1% de la consommation totale des Hauts-Bassins, celle du dernier quintile vaut 60,3%. Selon le milieu de résidence, la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (GINI=0,22) qu'en milieu urbain (GINI=0,25). Le Houet est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes de Bobo-Dioulasso, de Orodara et de Houndé. Dans la commune de Bobo-Dioulasso, les 10 % les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres. Ce rapport est de 3,3 dans la commune de Orodara et de 2,8 dans la commune de Houndé.

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi des politiques de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a initié à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la réalisation d'une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Cependant, les produits de ces études notamment les rapports sur le profil de pauvreté sont régulièrement produits au niveau national mais pas à l'échelle régionale. Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional et communal, ont entrepris donc des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019.

Le présent rapport fait ressortir les indicateurs de pauvreté au niveau de la région des Hauts Bassins. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données socioéconomiques se rapportant à la région. Il fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes.

Située à l'Ouest du Burkina Faso, la région des Hauts-Bassins, est limitée au Nord par la région de la Boucle du Mouhoun, au Sud par la Région des Cascades, à l'Est par la Région du Sud-Ouest et à l'Ouest par la République du Mali. Elle couvre une superficie totale de 25 479 km², soit 9,4 % du territoire national. En 2019, la région des Hauts-Bassins comptait 2 239 840 habitants (5^e RGPH) (INSD, 2022). Avec pour chef-lieu Bobo-Dioulasso, la région des Hauts-Bassins a été créée par la loi n° 2001-013/AN du 2 juillet 2001 dans ses limites actuelles. Elle comprend les provinces du Houet, du Kénédougou et du Tuy qui ont respectivement pour chef-lieu Bobo-Dioulasso, Orodara et Houndé. Elle compte trente-trois (33) communes dont trois (3) urbaines, 483 villages et 45 secteurs.

Traversée à la fois par l'axe routier Abidjan-Niamey et la voie ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Son chef-lieu Bobo-Dioulasso est une plaque tournante du commerce de produits agricoles avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part. Les pays frontaliers comme la Côte d'Ivoire et le Mali constituent un potentiel énorme de débouchés pour ses produits agricoles.

La région des Hauts-Bassins renferme également des activités industrielles et artisanales importantes. En effet, plusieurs unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit de la SOFITEX, de la BRAKINA, de la SN-CITEC, etc. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

En termes de pauvreté, cette région est parmi le groupe des régions du Burkina Faso les moins affectées. En effet, elle présentait un niveau d'incidence de la pauvreté inférieur au niveau national en 2003 et 2018 avec respectivement 34,8% et 34,0% (EBCVM, 2003 et EHCVM 2018). Aussi, la contribution de cette région à la pauvreté nationale n'a pas significativement évolué entre 2003 (8,1%) et 2018 (9,1%). L'inégalité de pauvreté dans la région mesurée par l'indice de GINI est relativement faible et à peu évolué entre 2014 et 2018 passant de 0,35 à 0,32 (EMC, 2014 et EHCVM 2018).

Le présent document sur le profil de pauvreté de la région des Hauts Bassins est structuré en sept (07) chapitres comme suit :

- Concepts, définitions et sources de données ;
- Géographie de la pauvreté dans les Hauts Bassins ;
- Démographie de la pauvreté ;
- Pauvreté et éducation ;
- Pauvreté et cadre de vie ;

- Pauvreté et caractéristiques socio-économiques ;
- Inégalités de niveau de vie.

Carte 1 : Localisation de la région des Hauts Bassins au Burkina Faso



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSO, 2023

CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES

1.1 Définition de la pauvreté

La pauvreté peut se définir comme un manque de bien, le dénuement, l'absence de ce qui est nécessaire. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. Elle embrasse la dimension économique et des dimensions non économiques¹ regroupées sous le terme de pauvreté humaine. Si l'on considère la dimension économique de la pauvreté, on distingue de façon fonctionnelle trois formes de pauvreté : la pauvreté monétaire ou « de revenu », la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence », et la pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

Le concept de la pauvreté est complexe. C'est pourquoi, plusieurs approches sont utilisées pour la cerner.

1.1.1 Approche monétaire objective

L'approche monétaire objective s'appuie sur le revenu ou la consommation traduite en valeur monétaire comme mesure du bien-être. C'est l'approche la plus utilisée par les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale.

1.1.2 Approche monétaire subjective

L'approche monétaire subjective s'intéresse aux aspects qualitatifs du bien-être et correspond à une évaluation individuelle du niveau de bien-être. Elle se fonde sur le point de vue des individus, leur perception et appréciation de leur situation, de même que sur leurs dépenses de consommation individuelle.

1.1.3 Approche par les besoins de base

L'approche par les besoins de base met en avant l'identification des besoins communs à tous les êtres humains nécessaires pour atteindre une certaine qualité de vie. L'essentiel de ces besoins retenus s'inscrit dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'eau potable et l'habitat, nécessaires à la prévention de la maladie, de la sous-alimentation, etc. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne satisfait pas ses besoins de base par rapport à un certain standard de vie.

1.1.4 Approche par les capacités

L'approche par les capacités fait référence à la privation d'un individu de capacités identifiées comme « capacités de base » sans lesquelles il ne peut pas vivre une vie désirée. La pauvreté peut se définir par rapport aux facteurs (capital social, capital humain, modification dans le patrimoine) qui empêchent les individus ou les ménages de jouir d'un bien-être suffisant.

¹ Il s'agit des dimensions sociale, culturelle, politique et ethnique de la pauvreté.

1.1.5 Approche multidimensionnelle

L'approche multidimensionnelle appréhende la pauvreté comme un ensemble de privation de certains biens et services pour assurer un niveau de vie « normal ». Les pauvres sont les personnes qui ont un nombre de privations récurrentes et fixes.

Le présent rapport s'intéressera à la pauvreté monétaire et aux conditions de vie des ménages.

1.2 Mesure de la pauvreté

1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être

1.2.1.1 Indicateurs monétaires de la pauvreté

L'évaluation de la pauvreté à l'aide de mesures monétaires nécessite parfois de recourir soit à la consommation soit au revenu comme indicateur de bien-être. Lorsque l'enquête auprès des ménages fournit des données de consommation suffisamment détaillées, il est préférable d'utiliser celle-ci comme indicateur de la pauvreté.

1.2.1.2 Indicateurs non monétaires de la pauvreté

L'application des outils de mesure de la pauvreté aux indicateurs non monétaires passe par la possibilité de comparer la valeur de l'indicateur non monétaire d'une personne ou d'un ménage à un seuil, ou « ligne de pauvreté », en dessous de laquelle on considère que la personne ou le ménage n'est pas en mesure de couvrir ses besoins fondamentaux.

1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté

Dès qu'une mesure regroupant le revenu et la consommation ou une mesure de type non monétaire a été définie au niveau des ménages ou des personnes, l'étape suivante consiste à définir une ou plusieurs lignes de pauvreté. Les lignes de pauvreté sont des points limites qui séparent les pauvres des non-pauvres. Elles peuvent être de nature monétaire (par exemple, un certain niveau de consommation) ou non monétaire (par exemple, un certain niveau d'éducation). L'utilisation de plusieurs lignes permet de distinguer différents niveaux de pauvreté. Il existe principalement deux types de lignes de pauvreté : relatives et absolues.

1.3.1 Lignes de pauvreté relatives

La pauvreté relative s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian ou la consommation médiane, valeur qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de cette valeur médiane.

1.3.2 Lignes de pauvreté absolues

Elles sont associées à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux. En ce qui concerne les mesures monétaires, ces lignes de pauvreté absolues sont souvent fondées sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type, auquel s'ajoute une certaine provision pour la couverture des besoins non alimentaires. Étant donné que de larges proportions des populations habitant dans les pays en développement survivent avec le strict minimum ou moins encore, le choix d'une ligne de pauvreté absolue plutôt que relative s'avère souvent plus indiqué.

1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et la ligne de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures ci-dessous décrites sont les plus couramment utilisées.

1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)

Elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation est inférieure à la ligne de pauvreté.

1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)

Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau de la ligne de pauvreté (total divisé par le nombre d'individus de la population considérée).

1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. En ce qui concerne la mesure de l'écart de pauvreté, les indicateurs non monétaires sont soumis à certaines limites.

1.4.4 Contribution à la pauvreté

La contribution à la pauvreté renvoie à la part des pauvres de chaque sous-groupe dans la population totale de pauvres. Par exemple, la contribution à la pauvreté d'une province donnée est la proportion des pauvres de cette province dans l'ensemble des pauvres de la région. La somme des contributions de tous les sous-groupes est de 100% et pour chaque sous-groupe la contribution est une valeur comprise entre 0 et 100%.

1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire

L'incidence de la pauvreté alimentaire mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté alimentaire est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire et non alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Autrement dit, un individu est en situation d'extrême pauvreté si en consacrant l'ensemble de son revenu à la consommation alimentaire, il demeure

en dessous du seuil alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence d'extrême pauvreté est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.5 Mesure de la pauvreté subjective

La mesure de la pauvreté subjective repose sur les enquêtes d'opinion. De telles mesures sont fondées sur des questions posées aux ménages à propos de :

- leur situation telle qu'ils la perçoivent, comme « Avez-vous assez pour vivre ? » « Estimez-vous que votre revenu est très bas, plutôt bas, suffisant, plutôt élevé, ou élevé ? »
- une opinion à l'égard des standards minima de revenu et de besoins, telle que « Quel est le montant minimum nécessaire pour permettre de vivre à une famille composée de deux adultes et trois enfants ? » ou « Quel est le minimum nécessaire pour votre famille ? »
- des classements de la pauvreté dans la communauté, tels que « Quels sont les groupes les plus vulnérables du village ? ». Sur la base des réponses à ces questions, des lignes de pauvreté peuvent être fixées.

Les réponses au deuxième groupe de questions peuvent fournir une ligne pour les différents types de ménages de référence. En revanche, les réponses au premier groupe de questions peuvent être comparées au revenu réel pour en déduire le niveau de revenu que les ménages jugent suffisant. Ce niveau de revenu peut alors être utilisé comme ligne de pauvreté.

1.6 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent de deux sources. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et de l'EHCVM en 2018. Cette dernière est une enquête nationale qui produit des statistiques pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Elle contient des informations sur la consommation des ménages qui ont servi à l'approche de mesure de la pauvreté adoptée dans cette étude. Les données du 5^e RGPH sont exhaustives et permettent donc de produire les estimations jusqu'au niveau communal.

Au total, l'étude a porté sur une population de 2 046 674 habitants répartis sur un effectif de 410 691 ménages de la région des Hauts Bassins.

1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5^e RGPH

La mesure de la pauvreté monétaire telle que conçue pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté, contenu dans les modules de consommation des ménages ou leurs revenus n'est pas applicable directement avec la base des données du RGPH car le questionnaire du RGPH ne contient pas des modules sur la consommation ou les revenus des ménages. Pour surmonter cet obstacle on combine les données des enquêtes ménages sur les conditions de vie et celles du RGPH afin de générer un niveau de consommation par personne de chaque ménage du RGPH. La méthodologie appliquée est celle proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) et mise à jour à 2022 par Corral et al.

La méthode d'estimation sur petits domaines proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) procède d'une idée relativement simple. Tout d'abord, un modèle de régression de la dépense du ménage par tête est estimé en utilisant les données d'enquête, en limitant l'ensemble des variables explicatives à celles qui sont communes à l'enquête et au recensement. La distribution des variables doit être similaire dans les deux sources de données. Ensuite, les coefficients de ce modèle sont appliqués aux données du recensement pour prédire les dépenses de tous les ménages du recensement. Finalement, la dépense prédite des ménages est utilisée pour construire une série d'indicateurs de bien-être (i.e. incidence, profondeur, sévérité de la pauvreté et inégalité).

La mesure de la pauvreté avec la base des données du 5^e RGPH a été réalisée lors de la cartographie de la pauvreté en 2022. Dans le cadre de cette analyse, la consommation prédite par cette dernière étude a été utilisée pour appréhender le niveau de vie des ménages à travers les percentiles (quintiles et déciles). Pour les Hauts Bassins, la consommation moyenne annuelle par personne s'élève à 328 112 F CFA avec un minimum de 79 637 F CFA et un maximum de 3 728 425 F CFA. En ce qui concerne le niveau de vie, les valeurs des percentiles sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Valeurs des percentiles

	Valeur du percentile	
Quintile	Q1	187 128,4
	Q2	242 915,0
	Q3	304 742,1
	Q4	444 561,5
Décile	D1	164 430,2
	D2	187 128,4
	D3	214 404,5
	D4	242 915,0
	D5	268 208,6
	D6	304 742,1
	D7	367 942,0
	D8	444 561,5
	D9	563 951,0

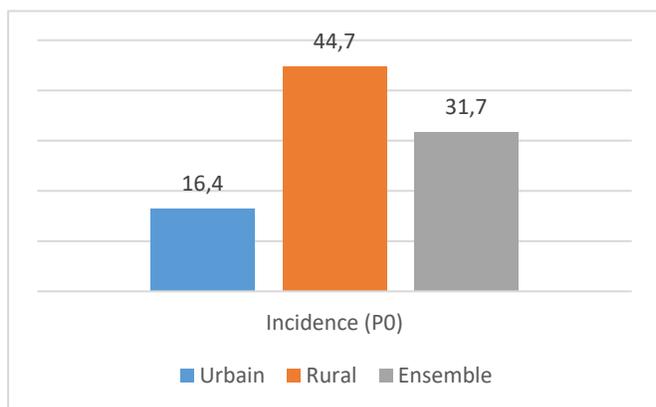
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

La pauvreté monétaire n'est pas uniformément répartie sur l'espace géographique régional. Il serait donc judicieux d'étudier la distribution spatiale de ce phénomène au niveau des sous-unités géographiques de la région. Dans la suite, une analyse de la pauvreté est proposée par milieu de résidence, province et commune.

2.1 Pauvreté et milieu de résidence

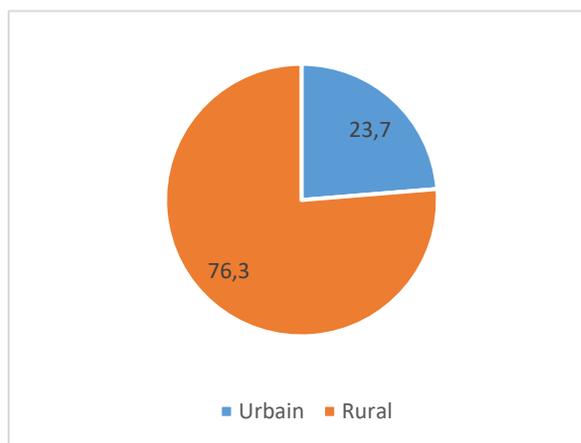
Près du tiers (31,7%) de la population de la région des Hauts Bassins vit en dessous du seuil de pauvreté. L'écart moyen de dépense de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est estimé à 8,2%. La pauvreté est nettement moins élevée en milieu urbain (16,4%) qu'en milieu rural (44,7%). En termes de contribution, le milieu rural contribue plus (76,3%) à l'incidence de la pauvreté dans la région que le milieu urbain (23,7%). La consommation moyenne annuelle par personne est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural soit respectivement 425 327 F CFA et 252 185 F CFA.

Graphique 1 : Incidence, profondeur et sévérité selon le milieu de résidence



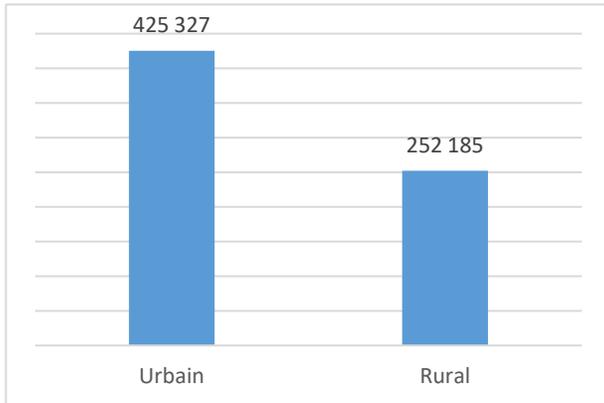
Source : Volume-3, 5^e RGPH

Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté



Source : Volume-3, 5^e RGPH

Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence



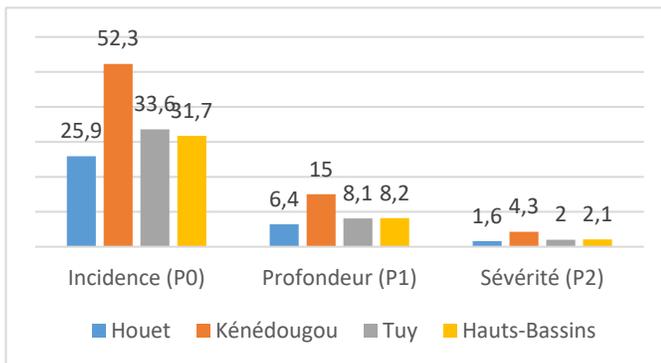
2.2 Pauvreté et provinces de résidence

Au niveau provincial, plus de la moitié (52,3%) de la population du Kéné Dougou vit en dessous du seuil de pauvreté tandis que plus du quart (25,9%) de la population du Houet se trouve dans cette situation. Dans la province du Tuy, la proportion des personnes en dessous du seuil de pauvreté est de 33,6%.

En termes de contribution à la pauvreté monétaire au niveau de la région, la province du Houet contribue à hauteur de 55,1% contre 29,4% et 15,5% respectivement pour les provinces du Kéné Dougou et du Tuy. La forte contribution de la province du Houet à la pauvreté de la région s'expliquerait par son poids démographique (deux personnes sur trois résident dans le Houet).

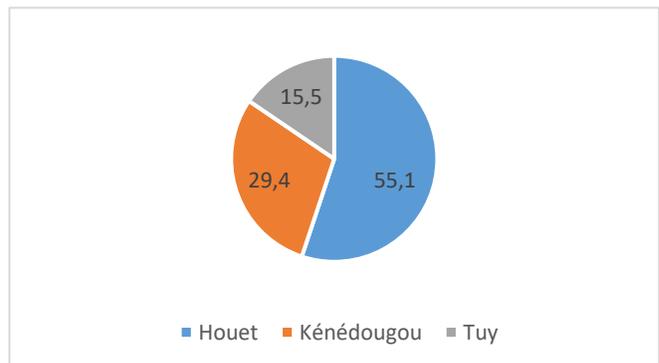
Du point de vue de la profondeur, elle est plus prononcée dans la province du Kéné Dougou (15,0%) et moins prononcée dans la province du Houet (6,4%).

Graphique 4 : Incidence, profondeur et sévérité selon les provinces



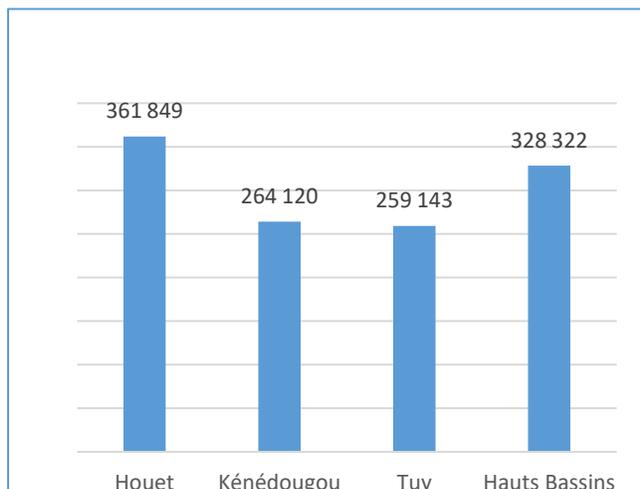
Source : Volume-3, 5^e RGPH

Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté



Source : Volume-3, 5^e RGPH

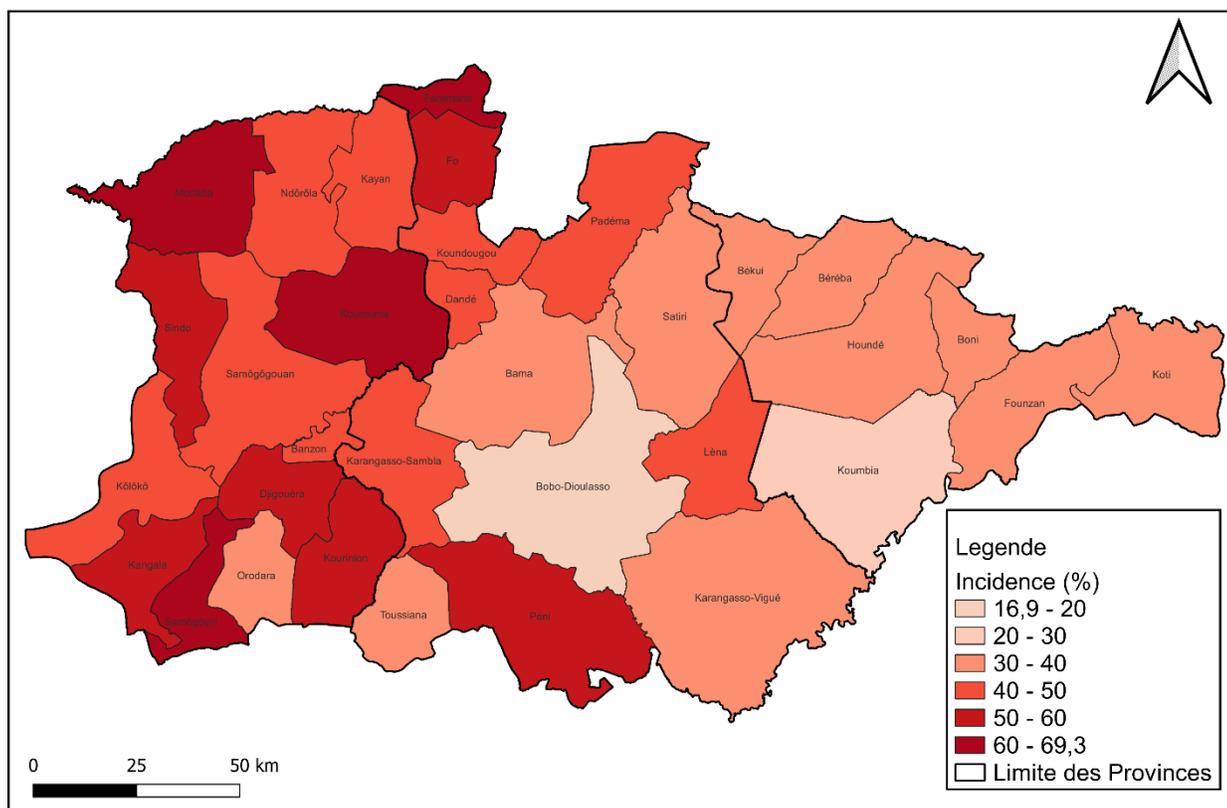
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces



2.3 Pauvreté et communes de résidence

Une analyse spatiale de la pauvreté montre que les localités situées plus à l'Ouest de la région sont les plus touchées. Les communes de Bobo-Dioulasso et de Koumbia sont les communes qui présentent les plus faibles incidences de pauvreté.

Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région des Hauts Bassins



L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que dans une dizaine de communes de la région, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Faramana et Morolaba sont les communes qui enregistrent les plus fortes proportions de pauvres dans la région des Hauts Bassins. En effet, environ sept personnes sur dix de ces communes dépensent annuellement moins de 194 629 F CFA (seuil de pauvreté) en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

La commune de Bobo-Dioulasso présente l'incidence de pauvreté la plus faible de toutes les communes de la région. Les communes de Karankasso-Vigué, et de Houndé sont les deux communes qui contribuent le plus à la pauvreté de l'ensemble de la région à hauteur de plus de 6%.

En outre, l'écart moyen de dépense de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est important à Faramana et à Morolaba comparativement aux autres communes.

Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Province du Houet				
BOBO	14,4	18,3		424 223,5
BoboArrd1	9	0,9	1,9	440 494,3
BoboArrd2	17,4	4,4	4,1	413 058,0
BoboArrd3	24	3,7	6	377 270,1
BoboArrd4	10,6	2,3	2,3	417 065,0
BoboArrd5	9,8	2,2	2	435 817,2
BoboArrd6	10,9	1,1	2,4	440 729,1
BoboArrd7	14,7	3,6	3,4	450 977,4
Bama	32,3	3,9	7,4	285 543,9
Dandé	43,9	1,4	11,3	254 676,3
Faramana	69,3	1,8	22,5	212 174,9
Fô	50,9	1,6	13,6	230 186,8
Karankasso Sambla	48,3	2	12,7	243 727,0
Karankasso-Vigué	38,4	6,4	9,3	253 405,0
Koundougou	41	1,2	10	253 222,6
Léna	48,2	1,7	13	241 238,1
Padema	44,7	3,9	11,3	236 537,7
Péni	56,5	4,1	16	246 155,6
Satiri	38,3	2,6	9,2	239 661,3
Toussiana	36	1,1	8,7	301 916,1
Province du Kéné Dougou				
Banzon	44,8	1,3	11,8	305 609,5
Djigouera	50,3	1,6	13,7	258 966,8
Kangala	59,2	2,8	17,1	257 432,1
Kayan	40,1	1,7	9,8	236 926,6
Koloko	47	1,9	12,4	274 838,2
Kourignon	52,7	1,3	14,2	257 840,4
Kourouma	62,1	4,5	19,2	244 655,3
Morolaba	69	2,9	22,2	233 739,2
N'dorola	42,8	2,4	11	254 697,5
Orodara	33,5	2,1	9	362 447,2
Samogohiri	46,1	0,7	12,1	270 555,8
Samorogouan	66,2	4,2	20,5	238 341,5
Sindo	56,3	2,1	16,3	235 200,9
Province du Tuy				
Bekuy	36	1	8,6	251 942,5
Béréba	31,3	1,4	6,9	228 898,4
Bony	34,5	1,2	8,1	263 448,7
Founzan	32	2	7,4	253 660,3
Houndé	35,2	6,6	9,1	274 708,6
Koti	37	1,6	8,9	242 851,3
Koumbia	27,9	1,8	6	252 430,9
Hauts Bassins	31,7	100	8,2	328 322,4

CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Les facteurs démographiques influencent généralement les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Dans ce chapitre, l'analyse de la pauvreté est faite en fonction de la taille du ménage, le sexe, la situation matrimoniale et l'âge du chef de ménage.

3.1 Pauvreté et taille du ménage

Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion élevée des individus à niveau de vie faible alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Par exemple, dans les ménages de moins de 5 personnes, 28,6% des personnes sont situées dans le dernier décile de niveau de vie (plus riches) alors que dans les ménages d'au moins 12 personnes, près d'une personne sur quatre est située dans le premier décile (plus pauvres).

Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage

Niveau de vie	1-4 personnes	5-6 personnes	7-8 personnes	9-11 personnes	12 personnes ou plus
Premier décile	0,0	0,0	2,0	9,9	24,5
Deuxième décile	0,0	2,6	9,7	11,3	15,5
Troisième décile	1,3	8,6	12,4	17,1	9,9
Quatrième décile	1,4	12,3	7,7	6,7	11,8
Cinquième décile	8,6	9,6	15,2	15,5	7,9
Sixième décile	15,0	13,7	12,1	8,4	5,5
Septième décile	12,6	15,6	10,8	7,3	7,7
Huitième décile	15,2	7,1	10,4	8,9	7,5
Neuvième décile	17,3	15,0	11,0	8,8	5,7
Dixième décile	28,6	15,6	8,8	6,0	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage est une des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans l'analyse de la pauvreté monétaire. Les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. En effet, dans les ménages dirigés par des femmes, plus de 80% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 60%.

Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage

Niveau de vie	Homme	Femme
Premier décile	5,8	0,8
Deuxième décile	6,7	2,7
Troisième décile	9,4	4,0
Quatrième décile	7,8	5,3
Cinquième décile	11,6	6,8

Sixième décile	12,0	10,7
Septième décile	11,6	11,0
Huitième décile	10,0	11,9
Neuvième décile	11,8	19,7
Dixième décile	13,3	27,1
Total	100,0	100,0

3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage

Dans la région des Hauts Bassins, les ménages dont le chef n'est pas marié sont ceux qui vivent le mieux. En effet, plus de 80% des individus dont le chef de ménage est célibataire, divorcé, veuf ou en union libre se situent au-delà du cinquième décile. Par contre, dans les ménages où le chef est marié polygame, seulement 33,8% des individus se retrouvent à un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cet indicateur est de 70,4% chez les mariés monogames.

Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Niveau de vie	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre
Premier décile	0,2	1,1	14,9	0,6	0,7	1,5
Deuxième décile	0,3	4,0	12,5	1,6	2,1	2,4
Troisième décile	0,3	7,1	14,3	2,7	3,6	3,7
Quatrième décile	0,7	6,8	10,5	3,9	4,4	5,3
Cinquième décile	0,7	10,8	14,0	6,0	6,1	6,2
Sixième décile	1,4	13,7	9,9	11,2	10,0	11,3
Septième décile	2,4	13,7	8,5	12,2	11,1	12,9
Huitième décile	5,7	11,8	7,2	11,7	13,4	14,6
Neuvième décile	33,8	14,1	5,3	18,4	23,4	14,3
Dixième décile	54,4	17,1	2,9	31,9	25,1	27,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4 Pauvreté et âge du chef de ménage

Plus de deux individus sur trois vivant dans les ménages dirigés par des jeunes (moins de 35 ans) ou âgés de 65 ans et plus ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cependant, moins de 57% des personnes vivant dans les ménages dirigés par des chefs dont l'âge est compris entre les groupes d'âges 35-44 ans, 45- 54 ans et 55-64 ans ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile.

Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage

Niveau de vie	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 et + ans
Premier décile	0,1	1,2	5,2	8,5	8,3	4,9
Deuxième décile	0,5	3,0	7,1	9,0	7,7	5,3
Troisième décile	1,2	6,1	10,6	11,1	9,2	6,8
Quatrième décile	3,0	7,0	8,1	8,6	7,7	6,6
Cinquième décile	4,5	11,2	12,4	11,5	10,6	8,7
Sixième décile	15,5	15,5	10,8	9,5	10,5	12,1
Septième décile	16,5	12,3	11,1	10,2	10,8	13,0
Huitième décile	14,0	11,1	9,0	9,4	10,5	12,3

Neuvième décile	22,7	12,3	12,2	11,2	12,2	14,8
Dixième décile	22,0	20,3	13,6	10,9	12,6	15,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION

L'éducation des membres adultes du ménage est l'un des facteurs le plus discriminant entre pauvres et non-pauvres. L'analyse est faite selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation². Il est aussi analysé la fréquentation scolaire des enfants selon le niveau de vie.

4.1 Pauvreté et statut d'alphabétisation du chef de ménage

Une analyse des données montre que l'alphabétisation est associée à un niveau de vie élevé. En effet, plus d'un individu sur trois (38,1%) dont le chef de ménage est alphabétisé vivent dans des ménages du dixième décile, alors que seulement 5,2% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie.

Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage

Niveau de vie	Non alphabétisé	Alphabétisé
Premier décile	6,6	1,9
Deuxième décile	7,9	2,3
Troisième décile	10,9	3,6
Quatrième décile	9,3	3,2
Cinquième décile	13,1	6,0
Sixième décile	14,0	6,5
Septième décile	13,3	7,4
Huitième décile	9,7	11,6
Neuvième décile	9,9	19,3
Dixième décile	5,2	38,1
Total	100,0	100,0

4.2 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

La répartition par niveau de vie des individus dont les chefs de ménages sont sans niveau d'instruction est presque égalitaire avec une légère concentration (environ 14%) autour du sixième décile. Par contre, les individus dont les chefs de ménages sont instruits sont plus issus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, parmi les individus dont les chefs de ménages ont un niveau primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur, respectivement 23,7%, 40,1%, 58,3% et 75,1% sont issus des ménages à niveau de vie le plus élevé.

Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Premier décile	6,8	2,4	0,9	0,3	0,0
Deuxième décile	8,1	3,1	1,4	0,3	0,1

² Alphabétisé : La définition adoptée est celle du 5^e RGPH qui ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire »

Troisième décile	11,2	5,3	2,3	0,5	0,1
Quatrième décile	9,5	4,9	2,0	0,7	0,2
Cinquième décile	13,1	9,8	5,2	1,5	0,4
Sixième décile	14,0	10,0	6,0	2,4	1,1
Septième décile	13,5	9,4	6,9	3,6	1,7
Huitième décile	9,5	14,3	13,0	8,8	5,1
Neuvième décile	9,8	17,2	22,0	23,6	16,1
Dixième décile	4,4	23,7	40,1	58,3	75,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3 Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants

Les enfants (moins de 18 ans) qui fréquentent l'école proviennent plus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, au niveau du secondaire, plus d'un enfant sur trois (35,2%) appartient au dixième décile contre seulement 1,2% pour le premier décile. On note que seulement 3,5% des enfants scolarisés au post-primaire vivent dans les ménages du premier décile contre 17,6% pour le dixième décile. Concernant la population scolarisée au primaire, cette proportion est de 4,9% pour le premier décile et 11,5% pour le dixième décile.

Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire

Niveau de vie	Primaire	Post-primaire	Secondaire
Premier décile	4,9	3,5	1,2
Deuxième décile	6,8	5,2	2,5
Troisième décile	9,7	6,8	2,5
Quatrième décile	8,2	6,1	2,6
Cinquième décile	12,2	9,7	4,4
Sixième décile	11,0	9,2	5,2
Septième décile	12,4	11,8	8,7
Huitième décile	10,1	11,8	11,6
Neuvième décile	13,2	18,3	25,8
Dixième décile	11,5	17,6	35,2
Total	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE

Le présent chapitre fait une analyse du cadre de vie des ménages sous l'angle du niveau de vie.

5.1 Pauvreté et promiscuité

La promiscuité se réfère au nombre de personnes par pièce à coucher du logement. Lorsque ce nombre dépasse 3, on dit que le ménage vit en situation de promiscuité.

Les individus qui vivent dans les ménages de moins de trois personnes par pièce se retrouvent plus dans des ménages à niveau de vie élevé. Par contre, les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les ménages à niveau de vie faible. Par exemple, pour les ménages de moins de trois personnes par pièce, seulement 2,2% des individus sont du premier décile contre près de 21% pour les ménages de plus de cinq personnes par pièce.

Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages

Niveau de vie	Nombre moyen de personnes par pièce à coucher					Total
	Moins de trois personnes par pièce	3 personnes par pièce	4 personnes par pièce	5 personnes par pièce	+ de 5 personnes par pièce	
Premier décile	2,2	6,3	11,5	13,6	20,9	5,2
Deuxième décile	3,4	8,4	11,0	16,1	14,6	6,3
Troisième décile	6,0	11,1	14,3	10,4	20,3	8,8
Quatrième décile	5,4	11,2	6,8	16,6	8,9	7,5
Cinquième décile	10,2	11,0	17,2	8,5	11,7	11,0
Sixième décile	12,3	12,5	9,5	11,8	6,0	11,8
Septième décile	12,1	12,3	9,7	7,7	6,5	11,5
Huitième décile	11,7	8,8	9,1	5,7	4,6	10,2
Neuvième décile	15,2	11,3	7,0	5,9	4,1	12,7
Dixième décile	21,6	7,2	3,9	3,7	2,3	14,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2 Pauvreté et qualité du logement

5.2.1 Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement

Les caractéristiques du logement sont une dimension importante des conditions de vie des ménages. Nous appréhendons la qualité du logement à travers trois variables que sont la nature du mûr, du toit et du sol. Nous distinguons deux types de logement. Le logement construit avec des matériaux définitifs et le logement fait avec des matériaux non définitifs. Le logement est fait de matériaux définitifs lorsque les mûrs, la toiture et le sol sont faits avec des matériaux définitifs³.

L'analyse montre que dans la région des Hauts Bassins, les matériaux définitifs sont majoritairement utilisés par des individus nantis. Plus du quart des individus des ménages dont le bâtiment est en matériaux définitifs

³ Mûrs en matériaux définitifs (Dur et Semi-dur) ; Toit en matériaux définitifs (Béton ; tôle, tuile) ; Sol en matériaux définitifs (carrelage et ciment).

appartiennent au dernier décile. Aussi, parmi les individus issus des ménages dont les murs, les toits et les sols des logements sont en matériaux définitifs, au moins 15% d'entre eux appartiennent au dixième décile de niveau de vie contre moins de 5% dans le premier décile.

Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs

Niveau de vie	Type d'habitation			
	Murs en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs	Bâtiments en matériaux définitifs
Premier décile	1,7	4,5	1,7	1,2
Deuxième décile	3,2	5,6	3,7	2,8
Troisième décile	4,3	7,9	5,7	3,8
Quatrième décile	4,6	7,0	5,5	4,3
Cinquième décile	7,9	11,0	10,9	7,8
Sixième décile	9,1	11,8	12,2	9,1
Septième décile	12,4	11,9	13,3	12,7
Huitième décile	12,6	10,7	12,0	12,7
Neuvième décile	19,0	13,5	15,7	19,6
Dixième décile	25,2	16,0	19,4	26,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.2 Pauvreté et types d'habitation

Les habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logement regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case, tente et maison individuelle simple qui abritent le plus souvent les pauvres. En effet, les immeubles à appartement, les villas et les bâtiments à plusieurs logements regorgent plus d'individus appartenant au dixième décile, avec respectivement 38,5%, 48,2% et 22,1%. Ces proportions sont de 0,6% et 0,4% respectivement pour les individus vivant dans des cases et tentes pour le même niveau de vie.

Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation

Niveau de vie	Type d'habitation						
	Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres
Premier décile	1,0	0,4	5,8	3,5	11,7	12,5	13,1
Deuxième décile	1,2	0,9	6,9	4,8	14,3	12,5	11,3
Troisième décile	2,3	1,1	10,0	5,6	19,8	20,0	11,9
Quatrième décile	2,1	1,7	8,4	5,4	14,3	15,6	10,4
Cinquième décile	3,6	2,9	12,5	8,0	11,9	9,8	10,6
Sixième décile	4,8	3,9	13,3	8,5	13,5	13,2	11,7
Septième décile	9,1	6,9	12,0	12,0	8,3	6,6	8,4
Huitième décile	14,6	12,4	9,8	11,8	3,0	4,7	9,5
Neuvième décile	22,8	21,5	10,8	18,2	2,3	4,8	7,0
Dixième décile	38,5	48,2	10,6	22,1	0,6	0,4	5,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement

Pour chaque statut d'occupation du logement, à l'exception du statut de propriétaire, les proportions des individus ont tendance à augmenter avec le niveau de vie. Par exemple, pour les individus vivant dans des ménages en location simple, les proportions vont de 1,1% à 30,1% respectivement pour le premier décile et le dernier décile. Par ailleurs, la proportion des individus du premier décile est plus élevée dans le groupe des propriétaires et autres statuts d'occupation que ceux en location (simple et vente) et hébergés gratuitement.

Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement

Niveau de vie	Statut d'occupation du logement				
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergement gratuit	Autres
Premier décile	11,2	5,2	1,1	3,7	12,3
Deuxième décile	9,8	3,7	3,1	5,4	10,0
Troisième décile	11,9	6,5	2,6	6,4	9,9
Quatrième décile	9,2	3,3	3,7	5,9	9,3
Cinquième décile	12,4	6,6	5,0	9,2	9,8
Sixième décile	10,6	7,2	6,4	9,6	9,6
Septième décile	10,0	13,2	12,5	12,0	8,3
Huitième décile	8,7	11,3	12,7	12,2	10,8
Neuvième décile	8,6	19,6	22,9	18,5	9,8
Dixième décile	7,6	23,4	30,1	17,2	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

6.1 Pauvreté et accès à l'assainissement

L'accès à l'assainissement est une dimension importante des conditions de vie d'un ménage. Trois aspects de l'assainissement sont analysés sous l'angle du niveau de vie des ménages. Il s'agit de l'utilisation des types d'aisance, de l'évacuation des ordures et de l'évacuation des eaux usées du ménage.

6.1.1 Pauvreté et type d'aisance

Globalement, les populations des Hauts Bassins utilisent plus les latrines simples comme principal type d'aisance. En effet, 75,6% de la population de cette région utilisent les latrines simples.

Une analyse selon le niveau de vie montre que les latrines à chasse d'eau sont plus utilisées par les individus à niveau de vie élevé. Parmi les individus du dernier décile de niveau de vie, 19,2% appartiennent aux ménages qui utilisent les latrines à chasse d'eau alors que parmi ceux du premier décile ce chiffre n'est que 5,6%.

Par contre, la brousse/nature est majoritairement utilisée par les individus à faible niveau de vie comme principal lieu d'aisance. Par exemple, parmi les individus du premier décile de niveau de vie, 21,8% appartiennent aux ménages qui utilisent la brousse/nature comme lieu d'aisance alors que parmi ceux du dernier décile ce chiffre n'est que 1,4%.

Tableau 14 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'aisance

Niveau de vie	Chasse d'eau	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse/Nature	Autres	Total
Premier décile	5,6	68,0	1,3	21,8	3,4	100,0
Deuxième décile	5,3	72,8	1,7	17,8	2,4	100,0
Troisième décile	5,5	75,9	1,8	14,8	2,1	100,0
Quatrième décile	6,0	76,8	2,2	13,0	2,0	100,0
Cinquième décile	6,0	78,4	2,2	11,6	1,8	100,0
Sixième décile	7,3	80,9	2,3	7,9	1,7	100,0
Septième décile	9,2	81,2	3,4	4,4	1,8	100,0
Huitième décile	11,0	80,1	3,8	3,4	1,7	100,0
Neuvième décile	16,2	76,3	4,3	1,8	1,3	100,0
Dixième décile	19,2	73,8	4,4	1,1	1,4	100,0
Total	8,2	75,6	2,5	11,6	2,1	100,0

6.1.2 Pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures

Les individus à faible niveau de vie utilisent plus la rue et les tas d'immondices pour évacuer leurs ordures. En effet, la proportion des individus vivant dans des ménages où les ordures sont évacuées par la rue et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans les tas d'immondices sont plus élevées dans les premiers déciles que les autres. Ces proportions sont respectivement de 40,4% et 27,8% dans le premier décile contre 14% et 15,6% dans le dernier décile.

Aussi, les individus des ménages qui évacuent leurs ordures par ramassage privé ou par bac à ordures appartiennent plus aux déciles les plus élevés. En effet, parmi les individus du dixième décile, respectivement 49,7% et 11,5% évacuent les ordures par ramassage privé et par bac à ordures. En revanche, parmi les individus du premier décile, respectivement 2,0% et 2,5% évacuent les ordures par ramassage privé et par bac à ordures.

Tableau 15 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des ordures

Niveau de vie	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Autres	Total
Premier décile	2,0	27,8	17,8	2,5	40,4	1,3	8,1	100,0
Deuxième décile	2,8	32,6	15,9	3,0	37,9	1,4	6,4	100,0
Troisième décile	3,4	33,7	15,6	3,3	37,0	1,8	5,4	100,0
Quatrième décile	5,7	33,2	13,7	4,1	36,3	1,8	5,3	100,0
Cinquième décile	7,7	33,4	12,7	4,9	34,1	2,6	4,7	100,0
Sixième décile	14,4	30,5	10,7	6,2	30,9	3,4	3,9	100,0
Septième décile	27,0	24,1	7,1	9,8	24,4	4,1	3,5	100,0
Huitième décile	33,4	22,1	5,7	10,3	21,3	4,0	3,2	100,0
Neuvième décile	44,9	17,9	4,6	11,4	16,0	3,0	2,3	100,0
Dixième décile	49,7	15,6	3,7	11,5	14,0	3,0	2,5	100,0
Total	15,3	28,0	12,0	5,9	31,4	2,4	5,0	100,0

6.1.3 Pauvreté et principal mode d'évacuation des eaux usées

Quel que soit le niveau de vie, la grande majorité des individus vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature. La proportion des individus qui vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature fluctue entre 75,5% dans le deuxième décile à 57,0% dans le dixième décile.

La proportion des individus vivant dans des ménages où les eaux usées sont évacuées dans les fosses septiques est un peu plus élevée chez les individus du dixième décile comparativement au neuf premiers. Cette proportion est de 17,0% dans le dixième décile contre moins de 4% dans les déciles bas.

Tableau 16 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des eaux usées

Niveau de vie	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	Total
Premier décile	14,6	74,6	1,5	0,7	3,1	5,5	100,0
Deuxième décile	15,7	75,2	0,9	0,8	2,9	4,5	100,0
Troisième décile	14,6	75,5	1,3	1,1	3,6	3,9	100,0
Quatrième décile	14,6	75,4	1,3	1,4	3,5	3,7	100,0
Cinquième décile	15,0	73,8	1,3	1,6	4,6	3,8	100,0
Sixième décile	13,9	72,2	2,1	2,7	5,8	3,3	100,0
Septième décile	12,5	67,9	3,3	4,0	8,8	3,5	100,0
Huitième décile	12,2	66,1	4,0	4,1	10,5	3,1	100,0
Neuvième décile	11,9	60,4	5,5	4,2	15,1	2,9	100,0
Dixième décile	12,8	57,0	5,8	4,3	17,0	3,1	100,0
Total	14,0	71,1	2,3	2,1	6,4	3,9	100,0

6.2 Pauvreté et accès à l'eau de boisson

Les individus de faible niveau de vie utilisent plus le puits, la fontaine publique et le forage pour s'approvisionner en eau de boisson. Par contre, les individus à niveau de vie élevé s'approvisionnent en eau de boisson majoritairement à travers le robinet-compteur intérieur et la fontaine publique.

En exemple, parmi les individus du dixième décile, respectivement 75,0% et 10,2% s’approvisionnent en eau de boisson par robinet compteur intérieur et par fontaine publique. Par contre, parmi les individus du premier décile, respectivement 66,2%, 15,5% et 15,5% s’approvisionnent en eau de boisson par puits, par fontaine publique et par forage.

Tableau 17 : Répartition de la population par niveau de vie selon la source d’accès à l’eau de boisson

Niveau de vie	Barrage/rivière/cours d'eau/lac	Puits	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur	Autres	Total
Premier décile	1,8	66,2	15,5	15,5	0,3	0,6	100,0
Deuxième décile	1,2	61,1	17,4	19,0	0,9	0,4	100,0
Troisième décile	1,1	59,1	17,4	20,0	2,1	0,4	100,0
Quatrième décile	1,0	53,2	16,7	24,6	3,9	0,6	100,0
Cinquième décile	0,9	49,6	15,6	24,4	8,7	0,8	100,0
Sixième décile	0,8	40,6	13,1	32,8	11,9	0,8	100,0
Septième décile	0,6	24,5	7,7	34,6	31,3	1,4	100,0
Huitième décile	0,4	18,6	6,1	30,2	43,5	1,2	100,0
Neuvième décile	0,3	12,4	4,6	13,1	68,5	1,0	100,0
Dixième décile	0,2	9,7	4,1	10,2	75,0	0,9	100,0
Total	1,0	44,5	12,9	22,1	18,8	0,8	100,0

6.3 Pauvreté et principal mode d’éclairage

L’énergie réseau est plus utilisée par les individus issus des ménages à niveau de vie élevé. Plus de huit personnes sur dix (84,0%) des individus des ménages du dernier décile utilisent l’énergie réseau comme principal mode d’éclairage. Par contre, l’énergie solaire et la lampe reste les principaux modes d’éclairage pour les individus à faible niveau de vie. En effet, parmi les individus du premier décile, respectivement 63,3% et 30,4% vivent dans des ménages l’énergie solaire et la lampe sont les principaux modes d’éclairage contre 14,2% et 1,7% chez les individus du dernier décile.

Tableau 18 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d’éclairage

Niveau de vie	Energie réseau	Energie solaire	Lampes	Autres	Total
Premier décile	5,1	63,3	30,4	1,3	100,0
Deuxième décile	8,1	65,6	25,4	1,0	100,0
Troisième décile	12,4	65,8	21,0	0,8	100,0
Quatrième décile	16,4	63,1	19,7	0,7	100,0
Cinquième décile	21,1	59,8	18,3	0,8	100,0
Sixième décile	34,7	53,0	11,8	0,5	100,0
Septième décile	55,3	36,8	7,3	0,7	100,0
Huitième décile	63,5	29,2	6,8	0,4	100,0
Neuvième décile	77,3	18,8	3,7	0,2	100,0
Dixième décile	84,0	14,2	1,7	0,2	100,0
Total	31,2	51,0	17,1	0,7	100,0

6.4 Pauvreté et type d'emploi principal occupé

L'analyse du niveau de vie selon le type d'emploi principal des individus indique que la répartition des indépendants par niveau de vie est plus égalitaire comparativement à celle des salariés et des aides familiales. Aussi, les salariés ont un niveau de vie plus élevé. En effet, plus de 90% des salariés ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile contre moins de 60% pour chacune des autres catégories d'emploi (Indépendant, aide familiale).

Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé

Niveau de vie	Indépendant	Salarié	Aide familiale	Autres
Premier décile	6,0	0,4	5,6	3,8
Deuxième décile	7,2	1,2	7,0	5,4
Troisième décile	9,9	1,5	11,9	6,6
Quatrième décile	8,3	1,7	10,3	6,3
Cinquième décile	12,1	3,2	15,3	10,0
Sixième décile	12,1	4,1	18,2	11,0
Septième décile	12,3	6,9	12,8	11,9
Huitième décile	10,5	10,3	9,5	11,2
Neuvième décile	11,6	21,2	5,7	14,1
Dixième décile	10,1	49,5	3,6	19,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE

7.1 Distribution de la consommation totale par quintile

Le tableau ci-après montre que le volume de la consommation augmente avec le quintile de niveau de vie. La consommation totale des individus du premier quintile s'élève à 67 420,3 millions de francs CFA et celle du dernier quintile à 250 328,9 millions de francs CFA. Ces montants représentent respectivement 10,0% et 37,3% de la consommation totale de la population des Hauts Bassins. Les quintiles 2, 3 et 4 représentent respectivement 14,0%, 15,9% et 22,8% de la consommation totale.

Tableau 20 : Part du quintile dans la consommation totale

Quintiles	Dépenses du quintile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier quintile	67 420,3	10,0
Deuxième quintile	94 055,8	14,0
Troisième quintile	106 616,7	15,9
Quatrième quintile	153 118,1	22,8
Cinquième quintile	250 328,9	37,3
Total	671 539,8	100,0

7.2 Distribution de la consommation totale par décile

La répartition de consommation totale par décile du niveau de vie confirme les résultats de la section précédente. Le volume de la consommation augmente avec le décile de niveau de vie. Le dernier décile, c'est à dire les 10% les plus riches de la population, concentre 21,8% des dépenses de consommation totale des ménages tandis que le premier décile représente 4,5% des dépenses de consommation totale.

Tableau 21 : Part du décile dans la consommation totale

Déciles	Dépenses du décile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier décile	29 947,1	4,5
Deuxième décile	37 473,2	5,6
Troisième décile	40 572,8	6,0
Quatrième décile	53 482,9	8,0
Cinquième décile	48 173,2	7,2
Sixième décile	58 443,5	8,7
Septième décile	69 981,8	10,4
Huitième décile	83 136,2	12,4
Neuvième décile	103 794,4	15,5
Dixième décile	146 534,5	21,8
Total	671 539,8	100,0

7.3 Indicateurs d'inégalités de la consommation

L'indice de GINI est un coefficient qui permet de mesurer le degré d'inégalité dans la répartition de la consommation des individus. Il est évalué à 0,28 dans la région des Hauts Bassins. Cette valeur qui est plus proche de zéro que de un signifie que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans la région. Toutefois, la désagrégation de l'indice de GINI selon le milieu de résidence montre que la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (0,22) qu'en milieu urbain (0,25). Ce constat est confirmé par les indices de Theil (0) et Theil (1).

Le calcul de l'indice au niveau provincial montre également que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des provinces de la région (Indice de GINI < 0,3). Toutefois, on observe des variations de la valeur de l'indice selon la province. Le Houet est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des individus. En effet, l'indice de GINI dans cette province s'élève à 0,28 contre 0,23 dans le Kéné Dougou et le Tuy. Les résultats obtenus avec les indices de Theil (0) et Theil (1) évoluent dans les mêmes sens que ceux de l'indice de GINI.

Si l'indice de Gini indique une distribution assez égale de la consommation de façon globale dans la région, le rapport interdécile, qui met en relation le 1^{er} et le 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie, montre qu'il y a tout de même des écarts non négligeables entre les plus riches et les plus pauvres. Ce rapport est de 3,42 pour la région des Hauts Bassins. Cela signifie que les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce même rapport est obtenu en milieu urbain lorsqu'il est désagrégé par milieu de résidence. L'analyse selon les provinces indique que le rapport interdécile est un peu plus élevé dans la province du Houet (3,6 contre 2,65 et 2,60 respectivement pour le Kéné Dougou et le Tuy).

Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province

	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Milieu de résidence					
Urbain	0,25	0,10	0,10	3,39	1,72
Rural	0,22	0,08	0,09	2,44	1,69
Provinces					
Houet	0,28	0,12	0,13	3,60	2,04
Kéné Dougou	0,23	0,09	0,10	2,65	1,83
Tuy	0,23	0,09	0,10	2,60	1,79
Hauts Bassins	0,28	0,122	0,13	3,42	2,10

Une vue des indicateurs d'inégalité de la consommation par commune indique que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des communes de la région des Hauts-Bassins. En effet, l'indice de GINI est inférieur à 0,3 quelle que soit la commune considérée. Il varie de 0,18 dans la commune de Béréba à 0,27 dans celle de Orodara. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie semblent être les communes les plus urbanisées de la région. Par exemple, les communes chefs-lieux de province (Bobo-Dioulasso, Orodara et Houndé) figurent parmi les communes ayant des indices de GINI les plus élevés. Dans la commune de Bobo-Dioulasso, les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 3,3 dans la commune de Orodara et de 2,8 dans la commune de Houndé.

Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune

Communes	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Province du Houet					
BOBO	0,25	0,10	0,10	3,41	1,74
BoboArrd1	0,22	0,08	0,08	2,65	1,66
BoboArrd2	0,24	0,09	0,09	3,03	1,67
BoboArrd3	0,24	0,09	0,09	3,16	1,75
BoboArrd4	0,25	0,10	0,10	3,12	1,69
BoboArrd5	0,25	0,11	0,10	3,29	1,70
BoboArrd6	0,24	0,09	0,09	3,09	1,64
BoboArrd7	0,24	0,09	0,09	3,12	1,68
Bama	0,25	0,10	0,13	2,78	1,88
Dandé	0,21	0,07	0,08	2,40	1,70
Faramana	0,21	0,07	0,09	2,32	1,58
Fô	0,20	0,07	0,07	2,28	1,63
Karankasso Sambla	0,19	0,06	0,07	2,36	1,63
Karankasso-Vigué	0,21	0,08	0,09	2,40	1,65
Koundougou	0,21	0,07	0,08	2,40	1,70
Léna	0,21	0,08	0,09	2,41	1,69
Padema	0,21	0,07	0,08	2,35	1,65
Péni	0,21	0,07	0,08	2,36	1,65
Satiri	0,19	0,06	0,07	2,22	1,52
Toussiana	0,25	0,10	0,11	2,88	1,97
Province du KénéDougou					
Banzon	0,25	0,10	0,12	2,87	1,89
Djigouera	0,21	0,07	0,09	2,31	1,62
Kangala	0,20	0,06	0,07	2,31	1,64
Kayan	0,19	0,06	0,07	2,24	1,57
Koloko	0,21	0,07	0,09	2,36	1,68
Kourignon	0,20	0,07	0,08	2,17	1,63
Kourouma	0,23	0,09	0,10	2,59	1,82
Morolaba	0,20	0,07	0,07	2,35	1,68
N'dorola	0,24	0,09	0,11	2,75	1,85
Orodara	0,27	0,11	0,12	3,30	1,97
Samogohiri	0,20	0,07	0,08	2,21	1,57
Samorogouan	0,19	0,06	0,07	2,18	1,52
Sindo	0,20	0,07	0,08	2,28	1,61
Province du Tuy					
Bekuy	0,21	0,07	0,08	2,37	1,63
Béréba	0,18	0,06	0,06	2,06	1,50
Bony	0,23	0,09	0,11	2,56	1,82
Founzan	0,23	0,09	0,11	2,52	1,72
Houndé	0,24	0,09	0,10	2,83	1,83
Koti	0,21	0,07	0,08	2,41	1,66
Koumbia	0,21	0,07	0,09	2,30	1,63

Hauts Bassins	0,28	0,122	0,13	3,42	2,10
----------------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-------------

CONCLUSION

L'inexistence des analyses de la pauvreté au niveau des sous unités administratives du Burkina Faso a conduit à la réalisation de ce rapport. Cette étude avait pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région des Hauts Bassins en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal.

Deux sources de données ont été utilisées. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et celles de l'EHCVM réalisée en 2018. Une estimation sur les petits domaines a été appliquée sur les données de l'EHCVM pour obtenir la consommation des ménages. Cette consommation a été greffée à la base de données du RGPH pour les analyses qui sont essentiellement descriptives.

A l'issue des analyses, les principaux résultats montrent que, tout comme au niveau national, la pauvreté a un visage rural dans la région des Hauts Bassins. La province du Kéné Dougou est la plus touchée en termes d'incidence, bien que ce soit la province du Houet qui a le plus grand nombre de pauvres. L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que sur les trente-trois communes de la région, dix ont plus de la moitié de leurs populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Faramana et Morolaba sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région des Hauts Bassins.

La pauvreté selon les caractéristiques démographiques fait ressortir quelques résultats importants. Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion plus élevée des individus les plus pauvres alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus moins pauvres. Aussi, les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. Les individus vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé ont plus un niveau de vie élevé alors que ceux dont le chef est non alphabétisé ont plus un niveau de vie faible.

En outre, l'analyse de la pauvreté selon le cadre de vie des populations montre que les matériaux définitifs du logement sont plus utilisés par les nantis. Ces derniers sont nombreux à vivre dans des habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements.

Ensuite, en matière de services sociaux, les populations plus pauvres y ont difficilement accès. En effet, les individus les plus pauvres sont plus majoritairement à utiliser la brousse comme lieu d'aisance, la rue comme principal mode d'évacuation des ordures ou des eaux usées. Ces individus issus des ménages pauvres utilisent majoritairement les puits, les fontaines publiques et les forages comme principales sources d'eau de boisson et s'éclairent essentiellement par l'énergie solaire et les lampes.

En termes d'inégalité, l'indice de GINI montre globalement que la distribution des dépenses de consommation entre les individus est assez égalitaire dans la région des Hauts Bassins. Toutefois, on observe des variations de cet indice selon le milieu de résidence, la province et la commune. Le milieu urbain est moins égalitaire que le milieu rural. Au niveau provincial, le Houet est la province la moins égalitaire en termes de distribution de dépenses de consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes urbaines de la région (Bobo-Dioulasso, Orodara et Houndé).

Au regard des principaux résultats obtenus, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prioriser le milieu rural, la province du Kéné Dougou et les communes de Faramana et de Morolaba dans les interventions de lutte contre la pauvreté dans la région ;
- Renforcer les politiques d'accès aux logements décentes envers les populations démunies ;
- Accentuer les programmes d'accès à l'assainissement et à l'hygiène sur les populations pauvres ;
- Le niveau de la pauvreté peut baisser en réduisant l'inégalité par une bonne répartition des ressources. Ainsi, au regard des résultats qui présentent une inégalité relativement plus élevée dans les centres urbains, il est recommandé de renforcer les politiques de lutte contre les inégalités dans ces zones

BIBLIOGRAPHIE

GABRIELA GUBLIN GUERRERO, 2004. Définitions et approches de la pauvreté. En ligne : <http://www.bsi-economics.org/416-definicions-approches-pauvrete>, consulté le 23 août 2023.

INSD, 2015. Enquête Multisectorielle Continue (EMC) 2014 : Profil de pauvreté et d'inégalités. Ouagadougou, Burkina Faso, 90 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs. Ouagadougou, Burkina Faso, 133 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Volume-3, Mesure et cartographie de la pauvreté. Ouagadougou, Burkina Faso, 374 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Monographie de la région des Hauts Bassins. Ouagadougou, Burkina Faso, 166 p.

INSD, 2022. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM-2018) : Diagnostic de la pauvreté en 2018. Ouagadougou, Burkina Faso, 97 p.

ANNEXES

Tableau 1 : Pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence (P0)	Contribution (C0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Consommation par personne
Urbain	16,4	23,7			425 326,7
Rural	44,7	76,3			252 184,6
Hauts Bassins	31,7	100,0	8,2	2,1	328 322,4

Tableau 2 : Pauvreté selon les provinces

Provinces	Incidence (P0)	Contribution (C0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Consommation par personne
Houet	25,9	55,1	6,4	1,6	361 848,7
Kéné Dougou	52,3	29,4	15,0	4,3	264 120,3
Tuy	33,6	15,5	8,1	2,0	259 142,9
Hauts Bassins	31,7	100,0	8,2	2,1	328 322,4

EQUIPE D'ELABORATION DES PROFILS REGIONAUX DE PAUVRETE

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Directeur Général de l'INSD
BERE Bernard	Directeur Général Adjoint de l'INSD
OUEDRAOGO Issaka	Directeur Régional de l'INSD-Hauts Bassins
RAMDE Bakary	Directeur Régional de l'INSD-Est
GANSORE Moctar	Directeur Régional par intérim de l'INSD-Sahel

EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETE DES HAUTS BASSINS

NOM PRENOM (S)	STRUCTURE
OUEDRAOGO ISSAKA	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
SAWADOGO PAUL	Direction de la Démographie
ZONGO HAIDARA	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
KONCOBO ZAKARIA	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
KABORE S. THEODORE	Direction régionale de l'INSD de l'Est
NOMBRE ABDOU	Direction de l'Informatique et du management de l'information statistique
RAMDE BAKARY	Direction régionale de l'INSD de l'Est
GANSORE MOCTAR	Direction régionale de l'INSD du Sahel
COULIBALY IDRISSE	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
NABIE DRISSE	Direction régionale de l'INSD de l'Est
LY A. KADRI	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
TOU G. GILDAS	Direction régionale de l'INSD du Sahel
ZERBO YAYA	Direction régionale de l'INSD de l'Est
ZOUNDI K. JEROME	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
BENGALY LABASSE	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
MANLI BOUREIMA	Direction régionale de l'INSD de l'Est

EQUIPE DE REDACTION DES PROFILS DE PAUVRETE DES REGIONS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
1	BOUCLE DU MOUHOUN	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	CASCADE	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
SAHEL	TOU G. Gildas	DR/SHL	
	MANLI Boureima	DR/EST	

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
		BENGALY Labasse	DR/HBS
2	CENTRE	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	SUD-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	CENTRE-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
3	EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-SUD	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
4	PLATEAU CENTRAL	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	CENTRE-NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P: 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf